



## Mairie de Charols

*En Drôme Provençale*

### **ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT** **2026 - 51**

#### Le Maire:

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
- **Vu** la demande de l'entreprise EIFFAGE
- **Considérant** que les travaux auront lieu à partir du 22/06/2026 pour une durée de 05 jours,
- **Considérant** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

### **A R R E T E**

#### ARTICLE 1 :

Dans le cadre de la réfection de la voirie Route des Portes de Provence – RD9 à partir du pont entrée Charols jusqu'au rond-point du centre village, la circulation sera règlementée sur le village de Charols à partir du 22/06/2026 pour une durée de 05 jours.

#### ARTICLE 2 :

**Poids lourds :** Pendant toute la durée des travaux, leur circulation est interdite sur l'emprise du chantier.

**Véhicules légers :** Ils seront déviés selon l'itinéraire défini et balisé par l'entreprise exécutant les travaux :

- Panneau Route Barrée à l'angle de de la Route des Portes de Provence et de la Route Neuve
- Déviation par la Route Neuve
  
- Panneau Route Barrée à l'angle de l'Avenue du Midi et la Route de la Grosse Pierre
- Déviation par la Route de la Grosse Pierre
  
- Panneau Route Barrée à l'angle de la Route de la Bégude de Mazenc et la Route d'Eyzahut
- Déviation par la Route d'Eyzahut
  
- Panneau Route Barrée en direction du village devant la Salle des Fêtes
  
- Panneau Route Barrée au niveau de la Caserne
- Déviation par Pont de Barret ou Manas



**Stationnement** : Il sera interdit de stationner sur la Route de Provence.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'entreprise EIFFAGE
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Tourettes

Fait à CHAROLS,  
Le 11/06/2026

PO Le Maire,  
**Julien MITTON**



Tourettes ADJ.